

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 8 avril 2021

ADAPTATION DES MODALITÉS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE À LA SITUATION SANITAIRE

Les conditions actuelles de forte augmentation de l'épidémie en Martinique, caractérisée par la circulation active du variant anglais, plus contagieux, notamment chez les jeunes, ont amené le recteur, en lien avec le préfet de la Martinique et le directeur général de l'agence régionale de santé, après échanges avec les collectivités compétentes et tous les représentants de la communauté scolaire, à adapter les conditions de la rentrée dans les collèges et les lycées le 12 avril prochain.

Pour les collégiens et lycéens : rentrée mercredi 14 avril 2021 avec accueil des élèves par demi-classe et continuité pédagogique suivant des modalités précisées par chaque chef d'établissement. Une sensibilisation renouvelée sur l'importance des règles sanitaires leur sera délivrée. Par ailleurs, la restauration scolaire fera l'objet d'adaptations propres à chaque établissement.

Pour les personnels du secondaire : reprise le lundi 12 avril 2021 pour organiser la continuité administrative et pédagogique avant le mercredi 14 avril 2021.

Cette organisation est prévue pour le mois d'avril et pourra être adaptée en fonction de l'évolution épidémiologique.

Pour les écoles maternelles et élémentaires, la rentrée s'effectue normalement le lundi 12 avril 2021 en classe complète dans le respect des règles sanitaires déjà en vigueur.

Contact presse

Cabinet du recteur
Adeline Frontier
communication@ac-martinique.fr

Cabinet du préfet

Oualid Shtout
communication@martinique.pref.gouv.fr